

PROJET DE SCOLARISATION BILINGUE HYBRIDE

Un autre mode de scolarisation Internationale

1.1 Convention cadre entre le MAEE et le CNED du 26/11/2010

La direction générale de la mondialisation du MAEE marque un attachement tout particulier au développement de l'enseignement bilingue francophone à l'étranger. Le CNED, qui participe statutairement à la coopération européenne et internationale, a pour mission de favoriser ce développement en proposant un enseignement à distance dans le cadre de la formation initiale comme de la formation professionnelle. Une convention cadre signée par les deux parties le 26/11/2010 rappelle cette convergence d'objectifs et fixe les conditions de leur collaboration dans ce domaine spécifique de compétence.

1.2 Des publics à satisfaire

Le public expatrié :

Un certain nombre d'élèves français résidant à l'étranger ne peuvent s'inscrire dans les établissements homologués de l'étranger pour des raisons d'éloignement, de santé, d'horaires, ou n'y trouvent pas de place, ou encore la formation désirée (matière, niveaux, filière).

L'alternative qui s'offre à eux consiste en une inscription en classe complète réglementée au CNED, c'est-à-dire une scolarisation à distance. Dans cette situation, certains parents d'élèves préfèrent cependant opter pour une scolarisation locale en invoquant les arguments suivants:

- Attractivité de l'offre concurrentielle (pays développés, écoles américaines ou européennes, etc.)
- Opportunité pour l'élève d'acquérir la maîtrise parfaite d'une langue étrangère
- Meilleure intégration dans le pays d'accueil
- Valorisation de la culture d'un des parents
- Encadrement et socialisation accentués de l'élève
- Offre insuffisante de tuteurs locaux s'exprimant en français (disponibilité, qualification, tarifs, etc.)

Ce faisant, les élèves perdent contact avec la langue et la culture françaises, ce qui pose de sérieux problèmes lors de leur réintégration éventuelle dans le système éducatif français et les détourne de notre enseignement supérieur. La formule bilingue hybride leur permettrait de compléter une scolarisation locale par un enseignement à distance en français plus adapté à leur réalité et plus rationnel qu'une double scolarisation.

Le public étranger :

Un peu partout en Europe mais aussi dans le monde s'ouvrent des établissements bilingues ou intégrant des sections internationales. C'est que la question de la connaissance des langues étrangères est un défi majeur dans un monde globalisé. Le français, qui partage avec l'anglais le privilège d'être parlé sur les cinq continents, devrait trouver une place légitime dans ces établissements scolaires. Cependant il arrive que pour des raisons de compétences, de ressources locales ou de masse critique les filières françaises ne peuvent être implantées. Un enseignement à distance mis en œuvre par le CNED résoudrait cette difficulté et contribuerait aux objectifs de coopération des postes diplomatiques.

1.3 Le plan école du Royaume Uni

En raison d'une capacité d'accueil trop limitée dans les établissements scolaires français au Royaume-Uni, une formule originale a été conçue et mise en œuvre dans le cadre d'une convention passée avec le SCAC de l'Ambassade de France à Londres le 21/09/2011. Il s'agit de proposer aux élèves français inscrits dans des établissements britanniques un enseignement complémentaire à distance en français, dans trois matières fondamentales (mathématiques, français et histoire-géographie pour la majorité des cas). Une première expérimentation lancée à la rentrée 2011 a permis l'inscription de 131 élèves.

Offre d'une scolarisation bilingue hybride

1.1 Un enseignement complémentaire français à distance

Comme dans la formule Royaume uni, mais cette fois-ci sans limitation géographique, la proposition est d'offrir aux élèves volontaires inscrits dans un établissement scolaire étranger et répondant à certains critères (linguistiques, entre autres) la possibilité d'étudier à distance trois matières complémentaires dont les enseignements sont conformes aux programmes scolaires français :

- Cycle 2 : mathématiques, français, découverte du monde (temps et espace)
- du cycle 3 à la 2nde : mathématiques, français, histoire-géographie
- 1ere L : français, histoire-géographie, sciences
- 1ère ES : mathématiques, français, sciences économiques
- 1ère S : mathématiques, français, sciences de la vie et de la terre
- Tle L : philosophie, mathématiques, histoire-géographie
- Tle ES : philosophie, mathématiques, sciences sociales et économiques
- Tle S : mathématiques, physique-chimie, science de la vie et de la terre

1.2 Modalités d'inscriptions :

Cette formation, ouverte à toutes les nationalités, ne concernerait cependant pas les élèves en mesure de fréquenter un établissement scolaire français de l'étranger ou le fréquentant effectivement. **Elle n'a pas vocation à entrer en concurrence avec le réseau des établissements homologués mais bien à compléter l'offre de ce dernier.** C'est pourquoi, comme pour l'enseignement réglementé, toute demande d'inscription devrait être validée par le conseiller culturel de l'Ambassade de France, à même de juger des besoins locaux et de l'amplitude à donner à cette forme de scolarisation alternative. Les candidatures, dans un premier temps, seront individuelles.

Des inscriptions collectives pourront être envisagées dans un second temps, dans le cadre de conventions passées avec des établissements scolaires étrangers connus pour leur excellence et recommandés par les conseillers culturels, mais hors programme FrancEducation puisqu'il s'agit ici d'enseigner en français des programmes français.

Dates d'inscription : du 1^{er} juillet au 30 novembre.

Le retrait des dossiers d'inscription se fera sur le site www.cned.fr.

Les élèves devront s'acquitter auprès du CNED, au moment de l'inscription, d'une redevance spécifique fixée tous les ans au mois d'avril dont, à titre indicatif, le montant total aurait été pour l'année scolaire 2011-2012 de:

- 454€ pour le primaire
- 514€ pour le collège
- 562€ pour le lycée

1.3 Modalités de validation :

Les élèves seront évalués dans chaque matière au moyen de devoirs retournés aux correcteurs par Internet ou par la voie postale. Un relevé des notes obtenues leur sera communiqué par bulletin semestriel. A la fin de l'année, une attestation de suivi comportant les résultats commentés de l'élève sera adressée au conseiller culturel. Elle indiquera l'avis du CNED sur le niveau atteint par l'élève dans les matières étudiées et sur sa capacité à poursuivre au niveau supérieur. Sur la foi de ce document et des résultats obtenus par l'élève dans l'établissement étranger où il est scolarisé, le conseiller culturel pourra établir, au besoin, une attestation de niveau permettant de mieux orienter les élèves réintégrant le système éducatif français.

1.4 Expérimentation et mise en œuvre :

Une évaluation du plan Royaume uni sera effectuée. Cependant, le nombre limité d'inscrits et le contexte particulier du Royaume-Uni appelle une extension de l'expérimentation à d'autres pays (Canada, Brésil, etc.) avant d'arrêter une formule internationale unique.

Le dispositif final pourrait être déployé à partir de la rentrée 2013 avec l'accord du MAEE qui aura à informer les postes diplomatiques et à demander la collaboration des conseillers culturels pour la délivrance des autorisations et attestations. Une campagne de communication au grand public et aux partenaires (sites Web des ambassades, imprimés, e-mailing, bulletins et newsletters, etc.) sera alors lancée.

Ce projet qui répond aux vœux de nombreux expatriés et de leurs représentants comblera assurément un vide important, malgré le maillage exceptionnel des établissements de l'AEFE et de la MLF. Il offre de réelles perspectives de développement à l'international pour le Cned et enrichirait la palette des services que ce dernier offre en matière de scolarisation. Le soutien des ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères et européennes sera nécessaire pour officialiser ce nouveau modèle, ni enseignement français à l'étranger, ni enseignement bilingue étranger mais bien enseignement bilingue hybride, conjuguant présentiel et distance, programmes scolaires étrangers et programmes scolaires français.

Serge Bergamelli
Directeur général du Cned

Yves Mahé
Délégué aux Affaires internationales
et européennes